

AFFAIRE N° 25 - Création de deux nouveaux emplois : gestionnaire et surveillante générale des cantines scolaires.

M.le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

L'importance grandissante du service chargé du fonctionnement des cantines scolaires a nécessité la création de nouveaux emplois : gestionnaire et surveillante générale des cantines scolaires.

A noter que la création de ces deux postes a déjà obtenu l'accord des services de la Préfecture. Mais il convient de régulariser la situation en demandant au Conseil de prévoir l'inscription de ces deux nouveaux emplois au tableau des effectifs de la Commune.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix 1/.

Adopté à l'unanimité.